

2 Politique

**Conseil national de la Démocratie
Maintenir la dynamique amorcée**

Juste KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Le président du Conseil national de la démocratie, Séraphin Ndaot Rembogo, a procédé hier à l'ouverture des travaux de la 4e session plénière de l'Institution dont il a la charge. Si cette cérémonie officielle a vu la présence du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, ainsi que celle remarquée de l'ancien président de l'Assemblée nationale, Guy Nzouba Ndama, il ressort que ces assises devront permettre aux membres de plancher sur plusieurs sujets, à l'instar de la situation au sein du CND de certains politiques.

LES travaux de la 4e session plénière ordinaire du Conseil national de la démocratie (CND) se sont ouverts, hier, à l'hôtel Radisson Blu, sous la présidence du premier responsable de cet organe consultatif permanent, Séraphin Ndaot Rembogo, qui avait à ses côtés l'ensemble des membres du bureau du CND. Rehaussée par la présence du chef du gouvernement, Emmanuel Issoze Ngondet, du ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Blaise Louembe, cette manifestation a également vu la présence de plusieurs membres de droit du CND, parmi lesquels l'ancien président de l'Assemblée nationale, Guy Nzouba Ndama.



Le président du CND, Séraphin Ndaot Rembogo (c), lors de son allocution.



Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet (d), à l'ouverture des travaux.

Plusieurs points figurent à l'ordre du jour de ces assises. Notamment l'examen et l'adoption du rapport général de la 3e session plénière, l'analyse de la situation prévalant au Rassemblement des démocrates républicains (RDR), au Front pour l'unité nationale et le développement (Fundu), à l'Alliance démocratique et républicaine (Adere), l'examen des perspectives du CND, au regard de ses nouvelles missions, etc. Bref, les membres du CND devraient poursuivre et maintenir la dynamique amorcée au cours de leurs précédentes rencontres. Ces assises, censées s'achever le 22 décembre prochain, marquent, en réalité, la rentrée administrative et politique du CND. Car, contrairement aux années précédentes, la session plénière, prévue au premier trimestre de chaque année, n'a pu se tenir. En raison, notamment, de la participation effective de bon nombre de membres du CND au Dialogue



Vue partielle des membres du CND.

politique et des contraintes budgétaires auxquelles fait face cette institution, caractérisées par la baisse de plus de 75% de son budget de fonctionnement. Qu'à cela ne tienne, dans son intervention, le président du CND s'est longuement appesanti sur la contribution qu'aura été celle de son institution au cours du conclave ayant réuni les représentants de la classe politique nationale, à Angondjé, dans la banlieue

nord de Libreville, du 12 avril au 26 mai dernier. A entendre Me Séraphin Ndaot Rembogo, plusieurs propositions formulées à l'issue des précédentes sessions ordinaires tenues du CND «ont été, soit adoptées en l'état, soit amendées, soit rejetées au cours du Dialogue politique.» Entendu, selon lui, que «celles qui ont été retoquées, sont infimes.»

PROPOSITIONS. Dans ce sens, a-t-il précisé, la préoccupation émise par le CND, sur le financement des campagnes électorales avant le début de celles-ci et l'allocation de la subvention de fonctionnement des formations politiques, a été prise en compte par le Dialogue politique. Tout comme le retour au scrutin majoritaire uninominal à deux tours lors des élections présidentielles et législatives. A contrario, a-t-il mentionné, les propositions de réduction de 7 à 5 ans du mandat du pré-

sident de la Cour constitutionnelle, la baisse des montants de cautions exigées aux candidats lors des élections, la fixation d'un délai pour la nomination du vice-président de la République et d'un âge limite pour tout candidat à l'élection présidentielle, n'ont pas été retenues à Angondjé. Autant de mesures qui, a-t-il laissé entendre, justifient amplement la révision de la Constitution. D'autant que, selon lui, «elle conditionne l'examen et l'adoption des Actes du Dialogue politique par le Parlement.» Ce qui, a-t-il ajouté, «n'est pas de nature à induire une monarchie absolue, constitutionnelle, parlementaire ou héréditaire.» Et, contrairement à certaines allégations, «aucune disposition intangible de la Loi fondamentale n'a été retouchée», a-t-il clamé. C'est dire que «la contribution du CND au forum d'Angondjé aura été déterminante», a lâché Séraphin Ndaot Rembogo.

Sénat/Examen du projet de Loi de finances 2018/Suite des auditions des membres du gouvernement

Les ministres se succèdent



La ministre de l'Education Nationale, Nadine Patricia Anguile Obame.



Etienne Massard Kabinda de la Défense nationale devant les sénateurs.



Le ministre d'Etat à la Prévoyance sociale, Paul Biyoghe Mba, auditionné au Sénat.



Les sénateurs attentifs à l'exposé des motifs des membres du gouvernement.

M.A.M
Libreville/Gabon

Tour à tour, Paul Biyoghe Mba, Etienne Massard, Lambert Noël Matha et Nadine Anguile épouse Obame, respectivement détenteurs des portefeuilles de la Prévoyance sociale, de la Défense nationale, de l'Intérieur, et de l'Education nationale, sont allés défendre devant les sénateurs, comme il y a quelques jours à l'Assemblée nationale, leurs prévisions budgétaires pour l'année

2017-2018, entre autres.

LE tour est revenu aux ministres de la Prévoyance sociale, Paul Biyoghe Mba, de la Défense nationale, Etienne Massard Kabinda, de l'Intérieur, Lambert Noël Matha et au chef du département de l'Education nationale, Nadine Patricia Anguile épouse Obame, de défendre leur projet de budget face aux sénateurs. Tour à tour, ils ont, dans un premier temps, présenté les missions des départements ministériels dont ils ont la charge, l'état des lieux, l'exé-

cution du budget 2017 et les prévisions de l'année 2018. Pour ce qui est du ministère de la Prévoyance sociale, Paul Biyoghe Mba prévoit un budget global de 55.419.414.136 francs. Il entend la répartir ainsi qu'il suit : 12.931.602.217 francs pour les dépenses du personnel ; 530.000.000 francs CFA pour les dépenses des biens et services et, pour les transferts, 41.957.811.919 francs CFA. Le chef de ce département a expliqué que l'augmentation prévisionnelle de son budget porte "essentielle-

ment" sur les dépenses consacrées à ce dernier volet: les transferts. Au titre des priorités par programme, le ministère de la Prévoyance sociale retient, entre autres, la consultation et la validation en vue de l'adoption en Conseil des ministres du Code de la famille, l'amélioration progressive de la gouvernance et des performances de la CNSS, de la Cnamgs, du Fnas, de la CPPF et de l'ONPDF, etc. Quant au ministère de la Défense nationale, son budget pour l'exercice 2018

s'élève à 153.297.462.927FCFA, dont 134.823.952.732FCFA pour les dépenses du personnel. Soit près de 85% du montant global. Le ministre de tutelle note une diminution du budget qui s'expliquerait, a-t-il indiqué, par la suppression de deux projets devant être pris en compte par des financements extérieurs. Pour sa part, Nadine Patricia Anguile Obame de l'Education nationale est allée défendre un budget qui prévoit d'améliorer la qualité de l'enseignement à travers

la mise en œuvre des projets de transformation et de mise aux normes des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire, mais aussi de réduire le déficit en enseignants par le recrutement de plus de 1000 professeurs dans les disciplines fondamentales, d'accélérer les programmes de construction d'établissements et de salles de classe, afin de renforcer les capacités d'accueil dans les structures publiques, optimiser les instruments de pilotage du système éducatif, etc.